

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 14 novembre 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes

NOR : AFSS1430866A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.4031-2 et D.4031-16;

Vu l'arrêté du 4 mars 2013 portant nomination de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues et les orthophonistes;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2013 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes;

Vu l'arrêté du 25 avril 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes;

Vu les propositions de la Fédération nationale des orthophonistes,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthophonistes les personnes suivantes:

En région Alsace

M. Pierre-Olivier FRANÇOIS, en remplacement de Mme Delphine SIMON-BITOT, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Centre

Mme Carine JEDRYKA, en remplacement de Mme Virginie HOSSE, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Franche-Comté

Mme Béatrice GUICHON, en remplacement de Mme Clémence CATHALA, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Guyane

Mme Vanessa LE TAINURIER, en remplacement de Mme Caroline LAVIE, pour la durée du mandat restant à courir.

Mme Anne GAUQUELIN, en remplacement de Mme Magali MOIGNARD, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Rhône-Alpes

M. Pascal BONTRON-TISSOT, en remplacement de Mme Armelle PINAZZO, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 14 novembre 2014.

Pour la ministre des affaires sociales,
de la santé et des droits des femmes
et par délégation :

*Le directeur général
de l'organisation des soins,*

J. DEBEAUPUIS

Pour le directeur de la sécurité sociale
et par délégation :

*Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,*

F. GODINEAU